

GUIDE D'ACCUEIL

Toutes les informations
pour vous accompagner



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DU CANCER DE TOULOUSE
Oncopole

ÉDITION 2025



MON PARCOURS

**Vous pourrez glisser
les dépliants d'accueil remis
par les différents services**

(chirurgie ambulatoire,
oncologie médicale, hématologie...)
dans le volet ci-contre.

BIENVENUE

L'IUCT-Oncopole réunit l'expertise et l'excellence de l'Oncopole Claudius Regaud, centre de lutte contre le cancer, et de plusieurs services d'oncologie du CHU de Toulouse. Ses missions sont le soin, la recherche et l'enseignement.

Plus de 2 000 professionnels mutualisent leur savoir-faire pour proposer une offre de soins complète à la pointe de la médecine personnalisée. Quels que soient votre parcours et la durée de votre séjour, ils vous accompagnent et veillent à la qualité de vos soins et de votre prise en charge.

Ce guide présente les informations utiles sur votre parcours à l'IUCT-Oncopole et ses modalités, ainsi que sur les services à l'intérieur et à proximité de l'IUCT-Oncopole. Des compléments de lecture vous sont suggérés au fil des pages.

Des associations de patients peuvent vous accompagner durant votre parcours. Retrouvez-les sur notre site Internet :
www.iuct-oncopole.fr/les-associations

La version électronique du guide est accessible via le QR Code présent au dos de couverture.



VOUS NE PARLEZ PAS FRANÇAIS

**L'établissement a dressé
une liste de salariés
qui peuvent être vos
interprètes.**

*Si la personne
« ressource interne »
n'est pas disponible,
l'établissement peut
faire appel à un service
d'interprétariat au CHU
ou le cas échéant
à un prestataire
extérieur payant.*



*Le site formé
de l'IUCT-Oncopole et du
Centre de Recherches en
Cancérologie de Toulouse
(CRCT) est labellisé
**Comprehensive Cancer
Center** par l'Organisation
des instituts européens
du cancer (OEIC).*

*Ce label d'excellence
distingue le haut degré
d'intégration de la
recherche dans les soins,
et la globalité de la prise
en charge.*



SOMMAIRE

1 VOTRE VENUE P05

- FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
- CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS MÉDICALES

2 VOTRE PARCOURS P09

- EXAMENS, TRAITEMENTS
- SOINS DE SUPPORT
- ESSAIS CLINIQUES
- VOTRE SORTIE

3 EN PRATIQUE P23

- SE REPÉRER DANS LE BÂTIMENT
- À L'INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT
- À PROXIMITÉ

4 VOS DROITS ET DEVOIRS P31

- QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE VOS SOINS
- VOS DROITS ET DEVOIRS

REMARQUE

Afin de ne pas alourdir le texte de ce guide, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les hommes que les femmes.

Ce guide résulte d'une collaboration entre les professionnels de l'IUCT-Oncopole et trois représentantes des usagers.

Direction de la communication

Design : Agence Jaune

Crédits photos : Florian Gernan Photographie, IUCT-Oncopole, Istock, DR.

Impression : Imprimerie Cazaux

Janvier 2025

LE SAVEZ-VOUS ?

À Toulouse, l'offre de soins publique en cancérologie est depuis 10 ans répartie sans doublons et coordonnée sur 3 sites.

Selon votre situation médicale, il est possible que votre parcours passe par l'hôpital de Rangueil/Larrey et/ou l'hôpital de Purpan.

IUCT-ONCOPOLE

- Hématologie et médecine interne
- Cancers de la femme
- Urologie (médicale et radiothérapie innovante)
- Cancers ORL
- Cancers de la peau : mélanomes
- Sarcomes
- Neuro-oncologie
- Thyroïde et tumeurs neuroendocrines
- Oncogénétique
- Oncogériatrie (plateforme commune)
- Oncopédiatrie (plateforme commune)
- Radiothérapie
- Médecine nucléaire et curiethérapie

IUCT-PURPAN

- Tumeurs osseuses
- Tumeurs du système nerveux
- Oncogériatrie (plateforme commune)
- Oncopédiatrie (plateforme commune)
- Tumeurs maxillo-faciales
- Centre de médecine de la reproduction

IUCT-RANGUEIL / LARREY

- Cancers digestifs
- Cancers thoraciques
- Cancers de la thyroïde
- Cancers ORL : glandes salivaires, sinus, base du crâne
- Cancers urologiques : prostate, vessie, rein
- Chirurgie de reconstruction et de réhabilitation

Vous accompagner
dans toutes les formalités

1

VOTRE VENUE

À L'IUCT-ONCOPOLE



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

CONFIDENTIALITÉ
DES INFORMATIONS MÉDICALES

1 FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Les prises en charge à l'IUCT-Oncopole sont, dans la plupart des cas, précédées d'une consultation.

PREMIÈRE VISITE

Création de votre dossier patient

Le bureau central des admissions vous reçoit et crée votre dossier patient.

Il est situé au rez-de-chaussée et ouvert de 7 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi (hors situation d'urgence).

IL EST IMPÉRATIF DE VOUS MUNIR :

- d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour) ;
- de la carte Vitale ;
- de la carte tiers-payant de votre complémentaire santé ou de la notification Complémentaire santé solidaire (ex CMU-C) ;
- d'un justificatif de domicile.

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ HORS DU TERRITOIRE FRANÇAIS, VOUS DEVEZ VOUS MUNIR :

- du formulaire conventionnel autorisant à vous faire soigner à l'étranger ;
- d'une prise en charge de votre Caisse d'assurance, mentionnant entre autres sa durée de validité et les prestations prises en charge.

Le bureau des admissions vous remettra **une carte d'identification patient** avec votre numéro de dossier.

Elle participe à la sécurité des soins et vous sera demandée lors de toute venue ultérieure.



POUR LES PATIENTS MINEURS

- Apportez une photocopie du livret de famille. L'autorisation de soins vous sera remise par le service.

POUR LES MAJEURS PROTÉGÉS

- Une copie du jugement indiquant la mesure de protection et pièce d'identité du mandataire désigné.

SI VOUS N'ÊTES PAS ASSURÉ SOCIAL

Vous êtes redevable de la totalité des frais. Un devis est établi suivant les soins médicaux et le montant doit être intégralement réglé avant l'admission et le début de votre traitement. Un engagement de paiement doit également être signé au cas où votre état de santé nécessiterait une prolongation de séjour.

POUR CHAQUE RENDEZ-VOUS SUIVANT

- En hospitalisation / en imagerie :** présentez-vous à l'accueil qui vous orientera vers le service concerné. Vous y effectuerez directement vos formalités administratives.
- En consultation :** présentez-vous directement au bureau central des admissions au rez-de-chaussée, qui vous dirigera.

LES FRAIS DE SÉJOUR SI VOUS ÊTES HOSPITALISÉ

Ils comprennent :

- les frais d'hospitalisation et de traitement ;
- le forfait journalier ;
- le supplément pour chambre individuelle.

Les factures liées aux frais non pris en charge par l'assurance maladie ou votre complémentaire seront envoyées directement à votre domicile.

Les communications téléphoniques nationales, l'accès à la télévision et à internet via Wifi sont gratuits.

PARTAGE DE DONNÉES ENTRE L'IUCT-ONCOPOLE ET LES ORGANISMES D'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRES

En remettant votre attestation de tiers payant au bureau central des admissions, vous consentez automatiquement au traitement de vos données personnelles dans le cadre du dispositif ROC (Remboursement des organismes complémentaires) du ministère de la santé.

En cas de refus, le tiers payant dématérialisé sur la part complémentaire ne pourra être mis en place.

L'accès à l'ensemble des soins vous est garanti quelles que soient vos ressources financières et sans dépassements d'honoraires.



2 CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS MÉDICALES

Toutes les informations médicales qui vous concernent sont confidentielles. Les médecins ne peuvent communiquer d'éléments médicaux à votre entourage.

Il est donc important de désigner votre personne de confiance.

VOUS SERONT DEMANDÉS AU COURS DE VOTRE PRISE EN CHARGE :

- Votre consentement aux soins
- Votre consentement à la collecte et à la réutilisation de vos données personnelles de santé dans le cadre de votre prise en charge oncologique
- La désignation de votre personne de confiance en remplissant le document que l'on vous aura remis (en savoir plus dans « Vos droits p.34 - partie ■ »).
- Le cas échéant, vos directives anticipées (en savoir plus dans « Vos droits p.34 - partie ■ »). Elles peuvent évoluer au fil de votre parcours.

LE DOSSIER MÉDICO ADMINISTRATIF

Entièrement informatisées à l'IUCT-Oncopole, certaines données médico-administratives sont partagées dans le cadre de la coordination des soins et de votre parcours avec le CHU de Toulouse, le réseau d'Onco-Occitanie et le GCS Télésanté (pour l'imagerie) ainsi qu'avec les professionnels de santé de ville.

La transmission des données s'effectue selon la réglementation française en vigueur (messagerie sécurisée) et concerne les professionnels de santé hors Oncopole participant à votre prise en charge.

Pour des informations complémentaires sur vos droits, veuillez consulter les pages 35 à 37.

MON ESPACE SANTÉ ET LA MESSAGERIE SÉCURISÉE CITOYENNE

Nous alimentons votre Espace Santé : vous pouvez y consulter vos comptes rendus et résultats d'examens. Les e-mails vous seront envoyés sur votre messagerie sécurisée intégrée dans votre Espace Santé.

Pour y accéder (si ce n'est déjà fait), il faut que vous activiez « Mon Espace Santé » sur le site national sécurisé monespacesante.fr avec votre carte vitale et un code provisoire que vous recevrez par e-mail.

mon
ESPACE
SANTÉ

VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ

Mon Espace Santé, une plateforme sécurisée et proposée par le service public (en savoir plus dans « Vos droits – page 37 »).

Vous informer
sur votre parcours de soins

2 VOTRE PARCOURS

À L'IUCT-ONCOPOLE



EXAMENS, TRAITEMENTS

SOINS DE SUPPORT

ESSAIS CLINIQUES

VOTRE SORTIE

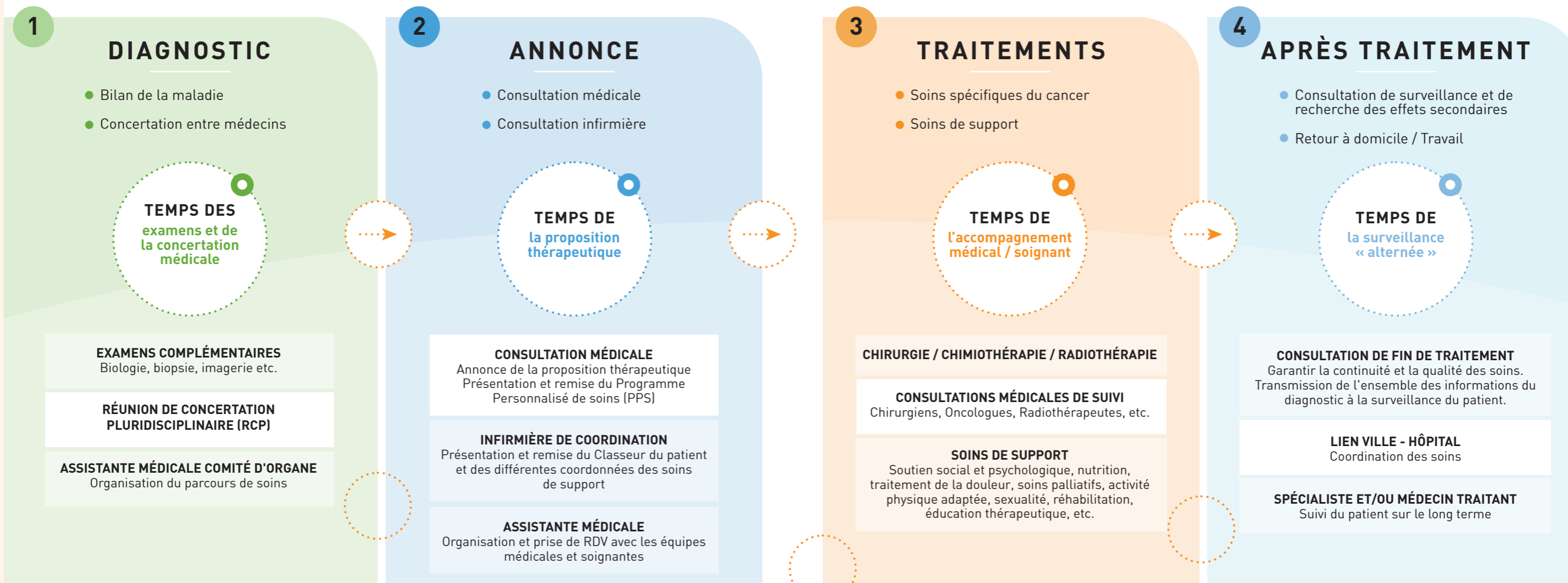


Préparez vos consultations en notant vos questions, les mots que vous ne comprenez pas.

1 MIEUX COMPRENDRE VOTRE PARCOURS

Le schéma ci-dessous présente les grandes étapes de votre parcours

à l'IUCT-Oncopole. Il ne reflète pas toutes les situations médicales.



RÉUNION DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE (RCP) : Une équipe de spécialistes échangent pour définir la prise en charge thérapeutique la plus adaptée à votre pathologie. Un médecin référent vous est attribué selon les spécialités (un oncologue pour la chimiothérapie, un chirurgien pour la chirurgie par ex.). L'avis de la RCP est enregistré dans le dossier communicant de cancérologie (DCC) développé par le réseau Onco-Occitanie.

CONSULTATION D'ANNONCE : Le médecin vous informe sur la maladie, sur les alternatives thérapeutiques et vous remet un plan personnalisé de soins (PPS). **Cette consultation est généralement suivie d'un entretien avec un professionnel paramédical** pour vous repérer dans l'organisation de votre parcours, vous présenter le service, les équipes, compléter les informations médicales, évaluer vos besoins en soins de support et répondre à vos questions. Lors de la consultation d'annonce, un dossier de liaison est remis qui comprend les résultats d'examen et comptes rendus médicaux, votre PPS et des informations pratiques. Le dossier de liaison, permet d'assurer la coordination et la continuité de la prise en charge du patient, avec le médecin traitant et les autres professionnels libéraux.

SOINS DE SUPPORT : L'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux patients et traitements actifs contre le cancer (voir p.14).

L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE : Pour vous aider à gérer au mieux votre vie avec une maladie chronique (voir p.15).

CONSULTATION DE FIN DE TRAITEMENT : Un médecin évalue la fin de votre parcours thérapeutique et prescrit la poursuite de vos soins et ses modalités (dans un autre établissement, en hospitalisation à domicile, ou un retour au domicile avec suivi). **Le programme personnalisé après cancer (PPAC)** est mis en place pour les cancers du sein non-métastatiques depuis 2021 et est voué à se déployer pour d'autres pathologies. Il vise à prendre le relais du programme personnalisé de soins, à la fin des traitements actifs pour acter l'entrée dans une nouvelle période dite de l'après-cancer ou de l'après traitement. Remis après une consultation médicale et une consultation infirmière, il organise la surveillance post-thérapeutique et l'accompagnement global des patientes de manière individualisée et en lien avec la médecine de ville.

2 EXAMENS, TRAITEMENTS

!
Pensez à apporter vos ordonnances lors de vos consultations, y compris celles qui concernent votre traitement personnel.

En cancérologie, la prise en charge s'appuie sur plusieurs disciplines et spécialités pour proposer une médecine personnalisée. Nous vous les indiquons ci-dessous pour vous familiariser avec ces termes techniques.

Avant chaque acte ou examen, un document d'information vous sera remis en complément des informations données par les professionnels.

Des parcours spécifiques existent en oncogénétique, pour les patients jeunes, âgés, en situation de handicap...

EXAMENS

- Biologie médicale oncologique et biologie onco-hématologique
- Anatomopathologie
- Biologie moléculaire
- TEP scan
- Scanner (ou TDM)
- Bilan sanguin
- Biopsie
- Mammographie
- Echographie
- IRM
- Scintigraphie

TRAITEMENTS

- Chirurgie
- Radiothérapie
- Curiethérapie
- Traitements de médecine nucléaire
- Chimiothérapie
- Hormonothérapie
- Thérapies ciblées
- Immunothérapie
- Oncoplastie
- Traitement par greffe

DES PARCOURS DÉDIÉS

- Oncogénétique
- Adolescents et jeunes adultes (AJA)
- Oncopédiatrie
- Oncogériatrie
- Handicap et cancer
- Donneur et receveur de cellules souches hématopoïétiques

En savoir plus

www.iuct-oncopole.fr
www.e-cancer.fr

3 SOINS DE SUPPORT

N'hésitez pas à solliciter ces professionnels par le biais de l'équipe soignante.

C'est un ensemble de soins et soutiens qui peuvent vous être nécessaires tout au long de la maladie, en complément des traitements onco-hématologiques.

Durant votre parcours, vos besoins sont régulièrement évalués pour vous proposer une prise en charge individualisée dans les domaines suivants.



LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Il n'y a pas une douleur mais des douleurs qui varient selon leur origine, leur durée et leur intensité. Plusieurs traitements existent pour soulager la douleur.



LE SUIVI NUTRITIONNEL

L'évaluation de votre état nutritionnel est intégrée dans votre parcours : dépistage de la dénutrition, diagnostic diététique, stratégie nutritionnelle et suivi.



LA PSYCHO-ONCOLOGIE

Un accompagnement qui peut aussi s'adresser aux proches (à leur demande).



LE SERVICE SOCIAL

Pour vous conseiller et vous aider en cas de problèmes administratifs, financiers, familiaux, professionnels...



LES SOINS PALLIATIFS

Évaluer différents symptômes (douleur, gêne respiratoire, troubles digestifs) puis organiser une prise en charge dédiée : hospitalisation de jour, ou coordination avec les acteurs du domicile ou orientation en structure spécifique.



L'ORTHOPHONIE

La rééducation des patients qui ont des troubles de la voix, de la parole ou de la déglutition.



LA MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

La rééducation fonctionnelle : motrice, respiratoire, neurologique.



L'OSTÉOPATHIE

Des séances gratuites proposées par des étudiants de 5^e année de l'Institut toulousain d'ostéopathie, encadrés par un professionnel diplômé. Des soins de pédicurie-podologie sont aussi proposés.



LES SOINS DENTAIRES

Des soins dentaires et de la muqueuse buccale pour améliorer la qualité de vie.



L'ONCORÉHABILITATION

Évaluer et traiter les séquelles liées aux traitements ou à la maladie elle-même : troubles de la voix, de la parole ou de la déglutition, troubles cognitifs, reconditionnement à l'effort. L'oncoréhabilitation comprend aussi l'ergothérapie, l'addictologie, le sevrage tabagique.



LA SOPHROLOGIE

Basée sur une écoute active et des exercices de relaxation, elle aide à mieux appréhender la maladie et ses traitements.



L'ONCOSEXUALITÉ

Elle a pour objectif d'améliorer la « santé sexuelle » du patient et du couple, touchée par la maladie et/ou les traitements.



LA STOMATHÉRAPIE

Pour retrouver une autonomie après une intervention (stomie digestive, urinaire...).



LES SOINS ESTHÉTIQUES

Proposés gratuitement aux patients hospitalisés : conseils de beauté, de maquillage, massages...



LA REMÉDIATION COGNITIVE

Pour pallier certains troubles cognitifs induits par les traitements qui affectent la mémoire, l'attention, la concentration et maintenir la qualité de vie des patients.



ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

Des ateliers collectifs tout au long du parcours de soins pour s'informer, comprendre et mieux vivre la maladie et les traitements.

Plusieurs programmes sont disponibles à l'IUCT-Oncopole : un parcours ouvert à tous pendant les traitements et un autre dans le cadre de l'après-traitement. Des programmes spécifiques existent également, en ORL (après radiothérapie), en hémato* (pré et post greffe), en médecine interne* (patient dépanocytaire).

Informations, inscription gratuite au 05 31 15 55 29 utep.secretariat@iuct-oncopole.fr (sauf pour*)



L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE PÔLE SPORT ET CANCER

Après accord de votre médecin référent et réalisation d'un bilan, un éducateur médico-sportif de la CAMI vous propose un programme d'activité physique adaptée près de l'IUCT-Oncopole ou au Stade Toulousain.

4 ESSAIS CLINIQUES

Durant votre parcours, le médecin référent peut vous proposer de participer à un essai clinique, qui présenterait un intérêt médical dans le cadre de votre prise en charge.

LES ÉTUDES CLINIQUES PERMETTENT D'ÉVALUER :

- un nouveau médicament (ou une nouvelle association thérapeutique) ;
- une nouvelle façon de les administrer (par comprimé plutôt que par injection par exemple) ;
- des techniques novatrices de traitement (radiothérapie ou chirurgie) ou de diagnostic (test biologique par exemple).

L'objectif est de déterminer si ces nouveaux traitements ou nouvelles techniques sont efficaces, bien tolérés et susceptibles d'être à terme proposés à tous les patients concernés.

LES ESSAIS CLINIQUES SONT SOUMIS À UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE et sont menés selon des protocoles scientifiques rigoureux. **La participation à un essai est libre et volontaire (loi Huriet).**

Si vous deviez décider de ne plus participer à un essai, vous pourrez le quitter de votre gré et bénéficierez d'un autre traitement adapté à votre maladie.

Cette décision ne remettra pas en cause l'engagement de l'équipe médicale à vous soigner.

¹CLIPP : centre labellisé INCa de phase précoce



L'IUCT-Oncopole est labellisé par l'INCa pour la conduite des essais cliniques précoces (CLIPP¹).

Leur développement est un axe fort de la recherche clinique de l'IUCT-Oncopole.

LES ESSAIS PRÉCOCES COMPRENNENT LES ESSAIS DE PHASE I ET II

Phase I

L'objectif est d'évaluer un nouveau médicament (ou une association de médicaments) ou une technique pour déterminer la dose ou l'indication recommandée pour son administration ; l'essai est proposé principalement lorsqu'aucun traitement ou examen existant ne donne entièrement satisfaction.

Phase II

On mesure essentiellement l'efficacité d'une nouvelle méthode thérapeutique (un médicament ou une technique).

5 INNOVATIONS

Depuis son ouverture en 2014, l'IUCT-Oncopole met à disposition les dernières avancées diagnostiques et thérapeutiques.

Découvrez les principales innovations proposées par les équipes médico-soignantes, et l'année de leur mise en place.

LA CHIRURGIE PAR CŒLIOSCOPIE ET ENDOSCOPIE 3D permet de limiter les interventions invasives et les risques associés (2014).

LA RADIOTHÉRAPIE PEROPÉRATOIRE associe la chirurgie et la radiothérapie lors d'une seule séance : un applicateur de radiothérapie est placé au contact de la zone opérée (2014).

LA MÉDECINE NUCLÉAIRE intègre de nouveaux médicaments radiopharmaceutiques, comme le Lutatéra pour traiter les tumeurs neuro-endocrines (2015), ou encore la Choline pour réaliser certains examens et bilans d'extension par TEP Scan (2016).

LA CRYOTHÉRAPIE FOCALE consiste à libérer un gaz très froid dans la zone tumorale via des aiguilles placées sous échographie (2014). C'est un traitement localisé de certains cancers urologiques, tout comme la curiethérapie à haut débit de dose (2016).

LES THÉRAPIES CIBLÉES administrées par voie orale au domicile sont de plus en plus nombreuses et nécessitent un suivi pour la bonne observance et la gestion des effets secondaires via l'éducation thérapeutique (2015).

LES TECHNIQUES D'ANESTHÉSIE LOCO-RÉGIONALE sont utilisées pour la mise en place de dispositifs intra-veineux de longue durée (2016) afin d'améliorer le confort des patients.

LA TOMOTHÉRAPIE de 3^e génération (2017) permet de développer la radiothérapie adaptative, soit la reprogrammation au gré des séances du plan de traitement en fonction des changements morphologiques de la tumeur, des variations anatomiques du patient. Elle conduit également à mettre en place de nouveaux protocoles (ré-irradiations).

L'IMMUNOTHÉRAPIE consiste à éduquer le système immunitaire à reconnaître les cellules cancéreuses et à les combattre. C'est une famille thérapeutique qui comprend plusieurs techniques, comme les traitements à base d'anticorps monoclonaux, ou d'inhibiteurs du contrôle immunitaire (2015, 2016). Les CAR-T Cells font partie des immunothérapies. La technique repose sur la modification génétique des propres lymphocytes T d'un patient afin que ceux-ci soient en mesure de reconnaître et détruire les cellules cancéreuses (2019). De nouvelles formes d'immunothérapie font l'objet de recherches et de développements. Un vaccin thérapeutique individualisé est en essai clinique de phase I pour certains cancers ORL et des ovaires, par exemple (2021).



Suivez nos actualités en vous abonnant à notre newsletter, à notre journal et en nous suivant sur les réseaux sociaux.



Les laboratoires de biologie, d'hématologie et de pathologie bénéficient du progrès technologique.

Ils intègrent en routine des examens très pointus (séquençage NGS, biologie moléculaire...) nécessaires à la médecine personnalisée.

6 VOTRE TRAITEMENT PERSONNEL

Vous suivez peut-être un traitement personnel (antidiabétique, médicaments contre le cholestérol...) et avez l'habitude de le gérer vous-même.

Pour votre sécurité, nous sommes responsables de la dispensation et de l'administration de vos traitements pendant votre hospitalisation.

L'objectif est d'éviter au maximum tout risque d'incompatibilité entre médicaments. Il est possible que votre traitement personnel soit remplacé par un générique ou un médicament original (princeps).

EN VUE DE VOTRE HOSPITALISATION, VOUS DEVEZ :

- apporter vos dernières ordonnances et signaler au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, phytothérapie, homéopathie...).
- apporter vos médicaments habituels dans leur boîte d'origine, y compris ceux sans ordonnance.

Lors de votre admission dans le service d'hospitalisation, **vous devez remettre tous vos médicaments à l'infirmière qui vous prend en charge.** Vos médicaments seront isolés à votre nom dans la pharmacie du service.

En cas de réaction particulière (démangeaisons, difficultés respiratoires, rougeurs ou toute autre réaction non attendue) après une prise de médicament, une perfusion ou transfusion, n'hésitez pas à appeler le médecin ou l'infirmière.

À votre sortie

Votre traitement personnel vous sera restitué dans la mesure où il a été maintenu au cours de votre hospitalisation.



ATTENTION À L'AUTO-MÉDICATION

L'automédication n'est pas sans danger.

- Les médicaments doivent être adaptés à la maladie et à l'âge de chaque patient.
- Le mélange médicament-alcool est fortement déconseillé.
- Les médicaments doivent être rangés et les notices conservées.

En cas de douleurs, le médicament de référence est **le Paracétamol**, en respectant la dose maximale quotidienne (à demander à votre médecin).

7 MISE À DISPOSITION DE TRAITEMENTS

Certains des traitements qui vous ont été prescrits ne peuvent pas être délivrés par les pharmacies de ville.

Ils ne peuvent l'être que par une pharmacie hospitalière.

Si vous êtes hospitalisé, pensez à faire le point avec l'équipe soignante avant votre sortie pour savoir quels sont les traitements concernés.

La pharmacie de l'IUCT-Oncopole vous accueille et délivre vos traitements



du lundi au vendredi de 9h à 18h, le samedi de 9h à 12h.

Munissez-vous de votre carte vitale et de votre attestation mutuelle avant de vous rendre à la pharmacie. Ces documents vous seront demandés lors de la délivrance de vos médicaments.

POUR LES MÉDICAMENTS QUI SONT DÉLIVRÉS EN PHARMACIE DE VILLE :

Dans la mesure du possible la pharmacie de l'IUCT-Oncopole prendra contact avec votre pharmacien pour l'informer de votre nouveau traitement.

N'hésitez pas à appeler votre pharmacien avant d'aller récupérer vos médicaments afin de vous assurer qu'il a pu les commander. Vous pourrez également prendre rendez-vous avec lui pour faire le point sur l'ensemble de vos médicaments. Il pourra également se mettre en contact avec la pharmacie de l'IUCT-Oncopole si besoin.

CONTRIBUEZ À VOTRE SÉCURITÉ

- **En signalant** tout effet indésirable médicamenteux ;
- **en interrogeant** les professionnels sur les risques d'interactions médicamenteuses ;
- **en évitant** l'automédication.

Si vous pensez être victime d'un effet indésirable

lié à un médicament, vous pouvez le déclarer au Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) au **05 61 25 51 12.**



8 VOTRE SORTIE

Avant de quitter l'IUCT-Oncopole, assurez-vous que l'équipe soignante vous a bien remis les certificats médicaux, les ordonnances et les dates des prochains rendez-vous.

MODALITÉS

Le médecin qui vous prend en charge prescrit la date de sortie.

Le jour du départ, le cadre de santé ou l'assistante médicale vous remet si nécessaire les ordonnances, arrêt de travail, bon de transport et fixe votre prochain rendez-vous.

Il vous sera remis un bulletin de situation.

Votre médecin traitant sera tenu informé de votre état de santé.

Lors de votre sortie, les documents nécessaires à votre suivi médical vous seront remis.



PROGRAMME DE SURVEILLANCE

À votre sortie, selon l'avis du médecin, vous entrez dans un programme de surveillance.

Il consiste dans la plupart des cas à vous proposer des consultations et / ou examens quelques semaines après votre traitement.

Au début rapproché, ce suivi pourra s'espacer dans le temps. Le médecin en expliquera le déroulement.

Il peut être effectué ici ou dans un autre établissement.

Lorsque l'IUCT-Oncopole le prend en charge, des propositions de rendez-vous sont adressées à votre domicile par courrier.

LA PRESCRIPTION MÉDICALE DE SORTIE PEUT SE TRADUIRE PAR UNE SORTIE VERS :

- le domicile
- le domicile avec des aides (à évaluer par le médecin). Rapprochez-vous des assistantes sociales et de votre médecin traitant
- le domicile avec l'appui d'un réseau de soins (en fonction de la situation géographique)
- le domicile avec une hospitalisation à domicile (évaluation préalable en cours d'hospitalisation)
- une structure de convalescence (établissement de soins de suite, centre de rééducation)
- un service hospitalier de moyen ou long séjour
- une unité de soins palliatifs

TRANSPORT MÉDICALISÉ

C'est votre médecin qui préparera éventuellement une prescription médicale pour un transport adapté à votre état de santé.

Attention !

Dans certains cas, la prise en charge des frais occasionnés nécessite, en plus de la prescription médicale, l'accord préalable de l'Assurance maladie.

Renseignez-vous auprès de votre caisse.

Pensez à demander la prescription du bon de transport pour le prochain rendez-vous.

CHOIX DU TRANSPORTEUR

ENTRE L'IUCT-ONCOPOLE ET VOTRE DOMICILE :

Vous conservez le choix de votre transporteur

La prescription médicale doit être rédigée AVANT le transport, sous réserve qu'elle soit justifiée médicalement.

Aucune demande rétroactive ou duplicata ne pourra plus être établi le jour du transport ou après.

ENTRE L'IUCT-ONCOPOLE ET UN ÉTABLISSEMENT DE SOIN

Vous n'avez plus le choix.

Les établissements organisent ces transports pour vous.

ENTRE L'IUCT-ONCOPOLE ET L'HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

Vous conservez le choix de votre transporteur pour les venues en externe (examens, consultations).

Les établissements organisent ces transports pour vous.



Préparez vos consultations en notant vos questions, les mots que vous ne comprenez pas.

CONTINUITÉ DES SOINS AU DOMICILE

Si votre prise en charge nécessite une continuité de soins complexes à domicile, des équipes dédiées vous apporteront leur expertise.

Elles organiseront vos soins en fonction de votre situation, en collaboration avec les professionnels de santé libéraux, les prestataires de services, les réseaux de soins ou via un service d'hospitalisation à domicile (HAD).

EN SAVOIR PLUS

Qu'est-ce qu'une hospitalisation à domicile ?

C'est une prise en charge avec un traitement ou des soins effectués chez vous.

Dans ce domaine, l'IUCT-Oncopole travaille avec des structures spécialisées.

COORDINATION ET SUIVI AU DOMICILE

Au cours de vos traitements actifs et pendant la phase post-thérapeutique, nos équipes coordonnent votre planning et vos rendez-vous, s'assurent des conduites à tenir avant certains actes ou prises de traitement et veillent au bon déroulement de votre prise en charge.

i

Ces dispositifs s'appuient sur la pharmacie de l'IUCT-Oncopole pour évaluer les interactions médicamenteuses avec votre traitement. Le cas échéant l'équipe de la pharmacie vous appellera pour faire le point avec vous.

Selon les services d'hospitalisation et spécialités, il existe plusieurs dispositifs en place :

- **Coordination infirmière et suivi par téléphone avec AMA, AMA1** (phase thérapeutique) et **AMAAC** (phase après cancer) en hématologie
- **Coordination infirmière et suivi par téléphone avec COACH et COACH TCO** (thérapies ciblées orales) en oncologie médicale
- **Coordination infirmière et suivi téléphonique sur les plateaux d'hospitalisation de jour** (essais cliniques, immunothérapie, chimiothérapies ambulatoires)
- **Coordination infirmière et suivi téléphonique avec l'équipe Douleurs et Soins Palliatifs.**



COORDINATION ET SUIVI À DISTANCE VIA UNE PLATEFORME INTERNET

Mon E-Suivi IUCT-Oncopole
pour 7 parcours :

- chirurgie ambulatoire,
- hospitalisation de jour en oncologie,
- hospitalisation de jour recherche clinique,
 - immunothérapie,
 - suivi nutritionnel en radiothérapie,
 - suivi COACH et suivi AMA,
 - médecine interne.

3 EN PRATIQUE

L'IUCT-ONCOPOLE

Vous accompagner
et vous rendre service



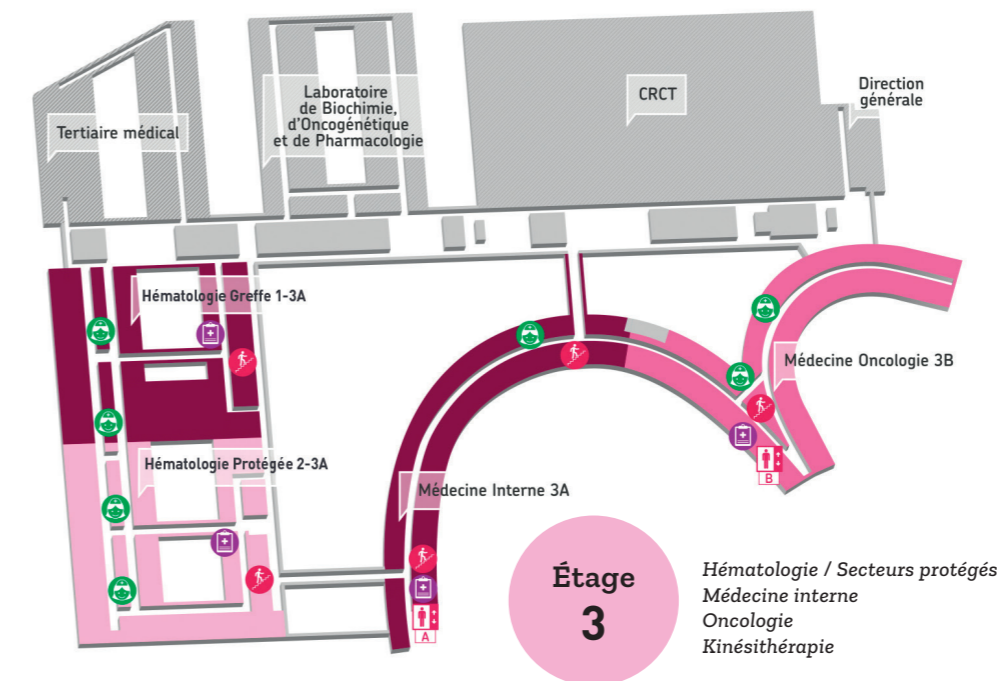
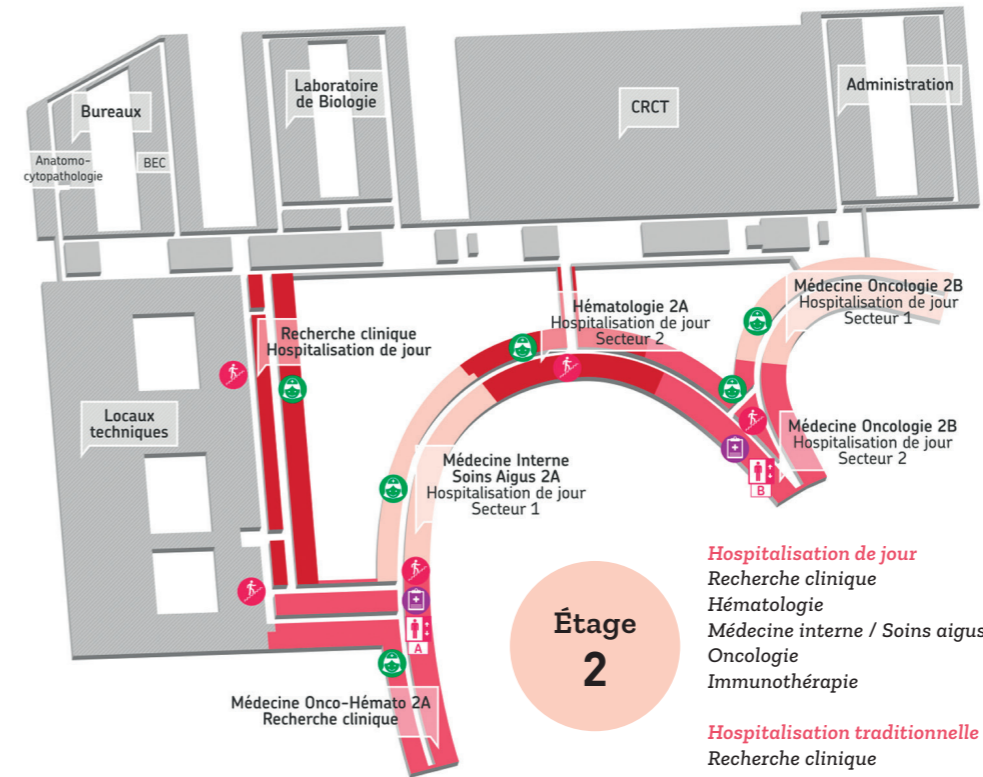
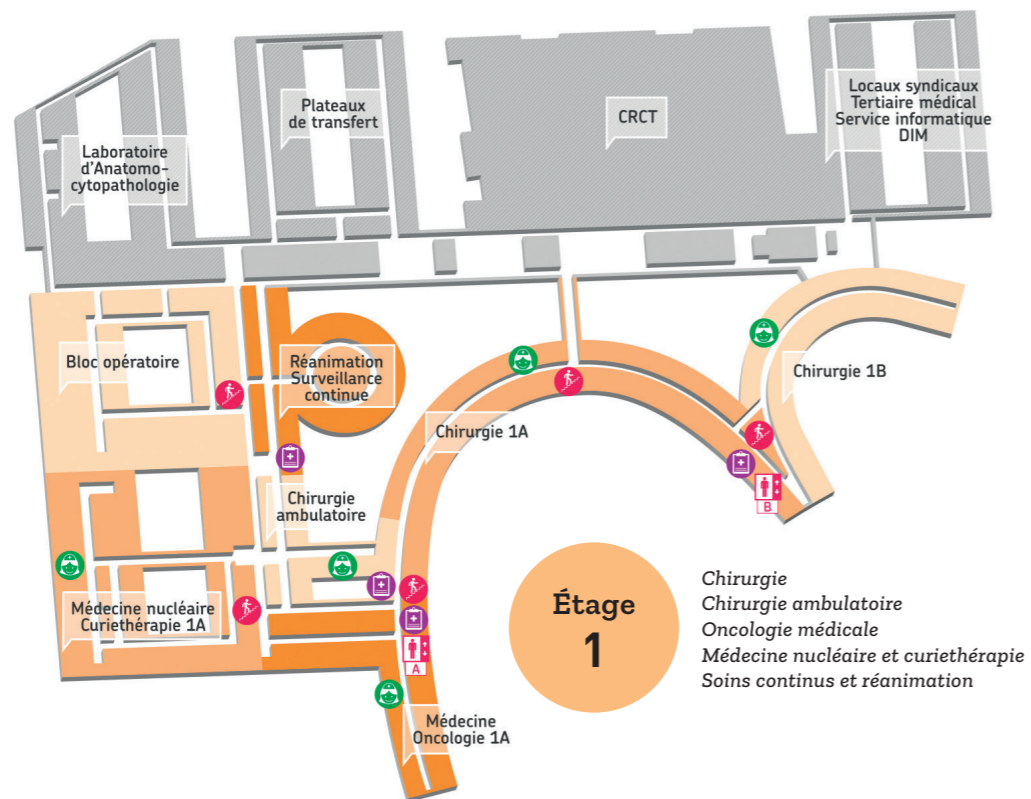
SE REPÉRER DANS LE BÂTIMENT







À L'INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

À PROXIMITÉ

1 SE REPÉRER DANS LE BÂTIMENT

-  Dépose-minute patient
-  Dépose-minute brancardier
-  Accueil central
-  Bureau central des admissions
-  Ascenseur public
-  Escalier
-  Maison des usagers



-  Accueil / Admissions des secteurs de soins
-  Vers les Accueil / Admissions des secteurs de soins
-  Salle de soins
-  Lieu de culte
-  Cafétéria
-  Zone réservée

2 À L'INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT



SÉCURITÉ INCENDIE

L'établissement est doté d'un système de détection incendie relié en permanence au poste de sécurité situé à l'accueil.

L'équipe sécurité est chargée d'intervenir en cas de déclenchement d'alarme incendie.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Les consignes de sécurité affichées dans les zones de circulation et dans les chambres vous rappellent :

- la prévention des risques ;
- l'emplacement des issues de secours ;
- la conduite à tenir en cas de début d'incendie ; nous vous demandons de les lire et de les respecter.

Nous vous prions de ne pas détériorer les dispositifs de sécurité et de ne pas installer d'appareil de chauffage personnel.

EN CAS DE DÉBUT D'INCENDIE

- respecter les consignes affichées dans les chambres ;
- ne pas crier « au feu » ;
- prévenir le personnel de l'unité ;
- en cas d'évacuation, suivre les indications de l'équipe de sécurité et du personnel soignant.



OBJETS DE VALEUR

Notre établissement est un lieu ouvert. Il est déconseillé d'apporter dès votre admission des objets de valeur (argent, bijoux, objets précieux...).

Pensez à bien fermer la porte de votre chambre ainsi que l'armoire à clef et signalez toute situation suspecte.

Certaines chambres disposent d'un coffre sécurisé. L'IUCT-Oncopole se décharge de toute responsabilité.



ACCÈS WIFI

Réseau :
hotspot-iuc

Lieu de santé
sans tabac



Depuis 2023, l'IUCT-Oncopole est engagé dans une démarche Lieu de Santé Sans Tabac.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer et de vaper dans toute l'enceinte de l'IUCT-Oncopole y compris à l'extérieur.



VIDEO-SURVEILLANCE

Afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du site (accès véhicules, parcs de stationnement et bâtiments), **l'IUCT-Oncopole est équipé d'un système de vidéosurveillance.**

L'installation et l'exploitation de ce système s'effectuent dans les conditions réglementaires et conformément aux dispositions arrêtées dans le dossier de déclaration déposé en préfecture.



VISITES DE VOS PROCHES

Les visites sont conseillées entre 11h et 20h. Dans certains services, il existe des horaires spécifiques.

Si de jeunes enfants souhaitent vous rendre visite, demandez conseil au cadre de santé.

Il est important de ne pas troubler le repos des patients et plus généralement de respecter strictement l'ensemble des instructions régissant le fonctionnement des services.



REPAS

L'équipe de l'hôtellerie en lien avec les diététiciennes prend commande de vos repas en tenant compte de votre régime et éventuelles allergies.

Les repas sont servis en chambre à partir de 7h00 (matin), de 11h30 (midi) et de 18h30 (soir).

Les prestations repas font l'objet d'une amélioration continue (offre de fruits bio...).

L'ENSEIGNE CAFÉ & COMPAGNIE

Située à l'accueil principal, elle est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 00 à 19 h 00, le samedi de 10 h 00 à 18 h 00, le dimanche et les jours fériés de 12 h 00 à 18 h 00.



BULL'ENFANTS

Bull'enfants est un lieu dédié aux enfants dont un parent ou un proche est en cours de traitement à l'IUCT-Oncopole. Deux mercredis après-midi par mois, il est animé par deux soignantes.

Situé à la Maison des usagers, à l'accueil central
Prise de rendez-vous au 05 31 15 51 85



CHAMBRE PARTICULIÈRE

Si vous souhaitez être hospitalisé dans une chambre particulière, il faut en faire la demande lors de votre admission.

Son attribution dépend des disponibilités, nous mettrons tout en œuvre pour satisfaire la demande.

LIT ACCOMPAGNANT

Un lit accompagnant peut être mis à disposition dans les chambres à un lit.

La demande doit être faite dans le service auprès de la personne en charge de l'hôtellerie. Le règlement s'effectue sur la borne près du restaurant.

CULTURE ET LOISIRS

BIBLIOTHÈQUE DE LA CROIX ROUGE

Prêt gratuit de livre proposé dans les services le jeudi de 15 h 00 à 16 h 30.

PRÊT MULTIMEDIA

Prêt gratuit d'ordinateur portable/tablette avec accès Internet pour les patients hospitalisés

Faites-en la demande auprès de l'équipe soignante.

TÉLÉPHONE

Votre chambre est équipée d'un téléphone. Demandez sa mise en service lors de l'admission. Un numéro sera attribué à votre chambre. **Gratuit pour les appels nationaux.**

TÉLÉVISION

Un téléviseur est installé dans votre chambre. **Vous y avez accès gratuitement.**

COURRIER

Vous pouvez recevoir ou envoyer votre courrier par l'intermédiaire du cadre de santé.

OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés sont déposés à l'accueil principal. 05 31 15 57 57



CULTES

Les croyances et pratiques religieuses sont respectées lors de la prise en charge à l'IUCT-Oncopole.

L'équipe soignante peut vous communiquer les coordonnées des représentants du culte de votre choix.

En savoir plus :

www.iuct-oncopole.fr/les-cultes

LIEU DE CULTE

Un espace multiculturel est à la disposition des familles et représentants des différents cultes.



Il est situé au rez-de-chaussée.

À PROXIMITÉ

BANQUE

Une agence et un distributeur automatique de billets sont à votre disposition à 700 m.

5, avenue Irène Joliot-Curie
31100 Toulouse

SALON DE COIFFURE

Le salon propose des soins capillaires, des ateliers de relaxation et de bien-être.

5, avenue Irène Joliot-Curie
31100 Toulouse.
05 61 50 84 79

STATIONNEMENT

Les patients et les accompagnants peuvent se garer sur le parking situé au bout de l'avenue Joliot-Curie (à 700 mètres environ).

Une navette gratuite relie le parking à l'entrée principale de l'IUCT-Oncopole, de 6 h 45 à 21 h 30, du lundi au vendredi.



LIGUE CONTRE LE CANCER 31

L'association propose aux patients et leurs aidants un lieu ressource et bienveillant avec des professionnels formés aux spécificités de la pathologie cancéreuse.

Plusieurs espaces mis à disposition :

- **forme** : activité physique adaptée ;
- **détente** : sophrologie, méditation, socio-esthétique, réflexologie plantaire ;
- **soutien** : psychologique ;
- **conseil** : diététique et nutrition, conseil en image, accompagnement au retour à l'emploi, consultations juridiques ;
- **loisirs** : arthérapie, atelier d'écriture, rendez-vous du livre.

Pour un premier entretien d'accueil, contact :

05 61 54 17 17
ou cd31@ligue-cancer.net

136, route d'Espagne
31100 Toulouse

HÉBERGEMENT

2 hôtels accueillent patients et accompagnants :

Hôtel Mercure Toulouse Sud
3, avenue Irène Joliot-Curie
31100 Toulouse
05 61 40 30 30 - hb1r5@accor.com

Cowool Toulouse
6, avenue Hubert Curien
31100 Toulouse
06 33 61 12 07

L'ESPACE ASSURANCE MALADIE DEDIE AU CANCER

Accompagne les malades du cancer relevant d'une CPAM de Midi-Pyrénées et leurs aidants :

- aide pour accéder à leurs droits pour recevoir des soins
- en cas de difficultés financières (paiement des indemnités journalières) ou en l'absence d'Assurance Maladie complémentaire, en manque de moyens d'accéder à certains dispositifs médicaux (prothèses capillaires), pour bénéficier de services d'aide à la personne comme ceux d'une aide-ménagère
- dans le cas d'une reprise professionnelle

5, avenue Irène Joliot-Curie
31100 Toulouse

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Par e-mail : accueil_oncopole.cpam-toulouse@assurance-maladie.fr

Par téléphone : 05 67 22 26 75



CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

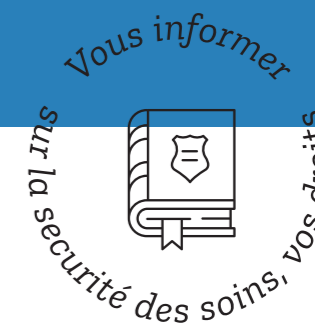
Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

- 1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. **Le service public hospitalier est accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2 Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3 L'**information** donnée au patient **doit être accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépitage.
- 6 Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8 **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet : www.sante.gouv.fr.

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.



4

VOS DROITS ET DEVOIRS

À L'UCT-ONCOPOLE



QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE VOS SOINS

VOS DROITS ET DEVOIRS

1 QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE VOS SOINS

VIGILANCES SANITAIRES

Les vigilances sanitaires ont pour objectif de sécuriser les soins lors de l'utilisation des produits et matériels de santé : médicaments, produits sanguins, dispositifs médicaux, tissus, etc.

Des correspondants pour chacune d'entre elles sont en lien direct et permanent avec les instances nationales et régionales pour la surveillance au sein de l'IUCT-Oncopole et la prise en compte de tout nouvel élément.

IDENTITOVIGILANCE

L'équipe qui vous prend en charge doit être sûre de votre identité.

Il est normal que votre identité vous soit fréquemment demandée. Votre participation active complète la vigilance des professionnels dans ce domaine.

GESTION DES RISQUES

Nous vous invitons, dès lors que vous constatez un incident intervenant dans le cadre de vos soins, à le signaler directement aux professionnels qui vous prennent en charge ou sur les fiches de suggestions mises à votre disposition.

Tout signalement est enregistré, analysé, traité et des mesures correctives sont mises en œuvre.



LABELS QUALITÉ

Le site de l'IUCT-Oncopole est labellisé Comprehensive cancer center par l'OECI depuis 2020 et est certifié V2014 par la Haute Autorité de Santé.

Il détient plusieurs accréditations sur des activités médico-techniques règlementées :

- ISO 9001 : 2015 pour la pharmacie, la gestion et le management de la recherche clinique, le centre de ressources biologiques.
- NF EN ISO 15 189 pour les laboratoires de biologie médicale et d'onco-hématologie.
- accréditation européenne JACIE pour l'hématologie-greffe
- labellisation CLIPP (essais de phases précoces - INCa)

En savoir plus

Vous trouverez les indicateurs Qualité et Hygiène sur

www.iuct-oncopole.fr/qualite-et-securite

À retenir

L'IUCT-Oncopole s'engage à améliorer en continu la prise en charge et les pratiques.

Vous êtes acteur de la qualité et de la sécurité de vos soins. Nous avons besoin de votre implication tout au long de votre parcours :

- si vous constatez une anomalie, vous pouvez le signaler au cadre du service ou à votre médecin référent, ou le déclarer sur le portail : signalement.social-sante.gouv.fr
- vous pouvez être amené à répondre à des évaluations, des enquêtes de satisfaction et d'expérience.

HYGIÈNE ET PRÉVENTION DES INFECTIONS

- Les infections nosocomiales et/ou associées aux soins sont des infections acquises à l'hôpital : elles n'existaient pas ou n'étaient pas en incubation avant l'hospitalisation.
- Nous attachons une importance primordiale à la protection des patients contre l'infection en appliquant des mesures d'hygiène rigoureuses pour tous.
- Les infections nosocomiales et/ou associées aux soins ne peuvent être totalement évitées, mais le respect strict des règles d'hygiène permet d'en diminuer le risque.

L'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) et le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN)

Ils ont pour principales missions :

- coordonner la prévention et la surveillance des maladies nosocomiales ou associées aux soins ;
- élaborer, en partenariat avec les équipes de soins, les protocoles portant sur le déroulement des soins et l'application des règles d'hygiène dans l'établissement ;
- en contrôler la bonne application par les équipes soignantes ;
- participer à la formation des professionnels à l'hygiène ;
- faire participer des patients à la prévention du risque infectieux ;
- contrôler la qualité de l'environnement hospitalier par des prélèvements d'eau, d'air et de surfaces ;
- suivre les indicateurs nationaux en matière de prévention du risque infectieux.

À votre disposition

Des plaquettes d'information sur la prévention du risque infectieux auprès des soignants et/ou auprès de l'EOH.



COMITÉS PLURIPROFESSIONNELS

- Le comité de lutte contre la douleur (CLUD) définit et mène la politique de prise en charge de la douleur au sein de l'IUCT-Oncopole, notamment en fonction d'avis et recommandations. D'une manière générale, il soutient toute action contribuant à l'amélioration de la prise en charge de la douleur, de son évaluation à son traitement.
- Le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) est chargé de la coordination, de la prévention et de la surveillance des infections nosocomiales, en collaboration avec l'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière.
- Le comité de liaison alimentation nutrition (CLAN) a pour mission d'améliorer la prise en charge nutritionnelle et la qualité de la prestation restauration, en évaluant et en proposant des actions d'amélioration.

Qualité des soins,
votre avis nous
intéresse



2 VOS DROITS ET DEVOIRS

La charte de la personne hospitalisée a pour objectif de faire connaître aux patients leurs droits.

Le document intégral de cette charte est accessible sur le site Internet du Ministère de la santé et de la prévention. Il est téléchargeable en français, mais aussi en plusieurs langues et en braille à partir du site Internet du Ministère.

Toutefois si vous avez une question spécifique relative à vos droits, vous pouvez contacter la direction générale ou la personne en charge des relations avec les usagers : prome.myriam@iuct-oncopole.fr

L'IUCT-Oncopole répond à une exigence d'excellence à toutes les étapes de votre prise en charge. Cette exigence s'applique aussi bien aux compétences médicales et paramédicales qu'aux équipements et conditions de séjour. Pour parvenir à ces objectifs, deux établissements de santé se sont associés : le Centre Hospitalier et Universitaire de Toulouse (CHU) et l'Oncopole Claudius Regaud (OCR). Le premier est un établissement public, le second est un établissement privé participant au service public hospitalier.

Ainsi, sur le même site des experts issus d'établissements de statut différent coordonnent leurs efforts pour votre prise en charge.

Cette organisation est actuellement unique en France et elle implique votre consentement exprès dans deux domaines :

1) Admis au sein de l'OCR ou du CHU de Toulouse, vous acceptez que des médecins du CHU et de l'OCR participent à votre prise en charge indépendamment de leur établissement d'origine, notamment en urgence ou en dehors des heures ouvrables. Vous restez bien entendu libre du choix de votre médecin référent, conformément à la réglementation.

2) Vous donnez l'autorisation aux professionnels des deux établissements, le CHU et l'OCR, d'accéder aux données de votre dossier médical nécessaires à votre prise en charge, notamment dans le cadre de l'urgence. Les règles relatives au secret médical s'appliquent évidemment à tous les professionnels de l'IUCT-Oncopole.

INFORMATIONS ET CONSENTEMENTS

Vous avez droit d'être informé sur votre état de santé. Une information claire vous sera donnée au cours d'un entretien individuel avec votre médecin sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention proposés, sur leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, leurs risques fréquents ou graves, les alternatives possibles et les conséquences possibles d'un refus.

Vous pouvez choisir de ne pas être informé. Dans ce cas, veuillez le préciser aux médecins qui vous suivent afin que votre volonté soit respectée, sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission.

Vous avez le droit d'exprimer votre consentement libre et éclairé tout au long du processus de soins et de le retirer à tout moment, après en avoir informé l'équipe

médicale. Même dans les cas où la loi ne l'exige pas, les médecins pourront être amenés à vous demander votre consentement par écrit.

Vous pouvez refuser un traitement, une intervention ou les soins proposés. Dans ce cas, vous serez informé par votre médecin des risques encourus des conséquences prévisibles et de leur gravité. Votre décision sera inscrite dans votre dossier médical.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

(article L.1111-6 du Code de la santé publique)

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner par écrit une personne de confiance pour vous accompagner, vous aider, vous soutenir et faire prévaloir vos volontés tout au long de votre parcours de soins.

Cette personne, qui peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant, sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

Vous pouvez en outre confier vos directives anticipées à votre personne de confiance.

Une fiche d'information vous est remise en main propre. Elle est accessible dans les salles d'attentes.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

(article L.1111-11 du Code de la santé publique)

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées expriment votre volonté quant aux conditions de prise en charge de votre fin de vie, en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitements ou d'actes médicaux.

À tout moment et par tout moyen, elles sont révisables et révocables.

Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, veuillez à en informer l'équipe soignante qui les intégrera dans votre dossier médical ou mentionner leur existence à l'équipe soignante, ainsi que les coordonnées de la personne qui les détient.

Une fiche d'information vous est remise en main propre. Elle est accessible dans les salles d'attentes.

L'ACCÈS AU DOSSIER MEDICAL

(articles L.1111-7 et R.1111-2 à R.1111-9 du Code de la santé publique)

Un dossier médical comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il est possible d'accéder à ces informations, sur une demande écrite auprès du Responsable de l'établissement en joignant les justificatifs d'identité nécessaires ou à medico@iuct-oncopole.fr.

Les informations médicales peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire du médecin de votre choix. Vous pouvez également consulter sur place le dossier, en étant ou pas accompagné

d'un médecin. La consultation sur place est gratuite. Si vous souhaitez la remise de copies, les frais à votre charge ne peuvent excéder le coût de la reproduction et éventuellement, de l'envoi des documents.

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

PROTECTION DE VOS DONNÉES DE SANTÉ

Au titre du Règlement Européen sur la protection des données et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, l'Institut est soumis à plusieurs obligations visant à protéger vos données de santé.

Afin de garantir la qualité de votre prise en charge, certaines de vos données personnelles sont recueillies et traitées par les équipes de l'Institut.

En tant que responsable du traitement de vos données, l'Institut s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir leur sécurité et leur confidentialité en mettant en place des moyens de sécurisation physique et logique pour éviter des accès non autorisés, leur usage impropre, leur divulgation, leur perte et/ou leur destruction.

Ces données peuvent concerner des informations administratives mais également des informations médicales. Ces informations sont enregistrées dans votre dossier patient informatisé, ou au sein du système d'information et font l'objet de différents traitements pour :

- faciliter la prise en charge et la gestion administrative et médicale de votre dossier ;
- participer au suivi et à la continuité des soins ;
- contribuer à la recherche ;
- sécuriser les locaux à l'aide de la vidéosurveillance ;
- répondre aux enquêtes et obligations réglementaires.

L'accès à vos données est strictement limité dans l'établissement aux seules personnes qui sont tenues d'en avoir connaissance de par leur fonction. Certaines de vos données peuvent également être accessibles à des tiers de l'Institut, notamment aux prestataires ou à toute entité ou organisme, de droit privé ou de droit public, amenés à traiter les présentes données en vertu d'une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou de recherche.

Vos données pourront également être utilisées de façon non nominative et strictement confidentielle pour des travaux de recherche en vue d'analyses statistiques et de recherches scientifiques.

Vous disposez des droits suivants relatifs aux données vous concernant dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à savoir :

- droits d'accès aux données ;
- droit de rectification des données erronées ;
- droit d'effacement des données en cas de traitement illicite ;
- droit de portabilité vous permettant d'obtenir les données que vous avez-vous-même fournies à l'Institut ;
- droit de limitation du traitement des données notamment si celui-ci venait à être remis en cause.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du délégué à la

protection des données de l'Institut à l'adresse suivante : DPO-ICR@iuct-oncopole.fr

Si malgré l'engagement de l'Institut à respecter vos droits et à protéger les données vous concernant, vous restez insatisfait, il vous est possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : La Commission nationale de l'informatique et des libertés (cnil.fr).

LE DOSSIER COMMUNICANT EN CANCEROLOGIE (DCC)

Conformément au plan cancer I, le réseau Onco-Occitanie a développé le dossier communicant en cancérologie. Il s'agit d'un dossier informatisé sécurisé qui réunit l'ensemble des informations relatives à votre prise en charge ; son utilisation est généralisée dans les départements de l'ex-région Midi-Pyrénées.

L'informatisation de votre dossier facilite le partage et l'échange de données entre les professionnels qui vous prennent en charge : ce partage d'informations permet d'optimiser la qualité et la continuité des soins qui vous sont proposés.

Vous pouvez vous opposer pour un motif légitime à l'informatisation et au traitement de vos données.

Vous pouvez accéder, sur demande écrite, directement ou par l'intermédiaire d'un professionnel que vous aurez désigné, au contenu de votre fiche médicalisée ainsi qu'au détail des informations transmises aux structures d'évaluation.

Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données présentes dans le DCC pour des études d'évaluations des pratiques, veuillez contacter la personne en charge : dpo@onco-occitanie.fr ou Réseau Onco-occitanie, à l'attention du DPO, 1 avenue Irène Joliot-Curie 31059 Toulouse Cedex

L'Hôpital applique également le règlement n° 2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui renforce et unifie la protection des données à caractère personnel pour les individus au sein de l'Union européenne.

RECHERCHE SUR DONNÉES

Vos données pourront être traitées à des fins de recherche dans le domaine de la santé sauf opposition de votre part. L'OCR peut, à ces fins de recherche, réaliser des projets à partir des données du Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) et de manière générale, à partir des données de consultation ou d'hospitalisation vous concernant.

La réutilisation de vos données issues d'une collecte réalisée dans le cadre de votre prise en charge, non spécifiquement pour une recherche, nécessite une information spécifique matérialisée par le livret d'accueil, la note d'information annexée à ce livret ainsi que sur le site internet de l'IUCT-Oncopole.

En tant que patient de l'OCR, il vous est possible de vérifier si vous pourriez être concerné(e) par une étude sur données de santé en accédant au site dédié proposé par Unicancer : <https://mesdonnees.unicancer.fr>

L'ensemble de vos droits s'exerce à l'adresse suivante : DPO-ICR@iuct-oncopole.fr mais l'établissement vous précise que : s'agissant des projets réalisés par l'Institut

2 VOS DROITS ET DEVOIRS

à partir de vos données du PMSI vos droits d'accès, de rectification et d'opposition s'exercent auprès du directeur de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance maladie obligatoire auquel vous êtes rattaché(e).

L'INCa développe une plateforme de données pour accélérer la recherche. Il peut réutiliser les données vous concernant collectées par les professionnels de santé et l'Assurance maladie pour pouvoir mener des études sur le dépistage, les traitements le parcours de soins, la qualité de vie et la survie. L'accès à vos données est limité à un nombre restreint de personnes habilitées. La plateforme répond à toutes les exigences du RGPD et de la loi informatique et libertés, et a été autorisée par la CNIL. À tout moment vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation auprès de : dpo@institutcancer.fr

En savoir plus : <https://lesdonnees.e-cancer.fr>

L'EXPRESSION DES USAGERS

Plaintes et réclamations (article R.1112-91 à 94 du Code de la santé publique)

Votre expression est importante, qu'elle soit positive ou négative. Pour optimiser la qualité de la prise en charge, votre avis est indispensable. L'IUCT-Oncopole prend en considération toutes vos remarques. Celles-ci permettent d'optimiser en continu la qualité et la sécurité de la prise en charge.

L'IUCT-Oncopole vous propose plusieurs possibilités :

- échanger avec le cadre de santé du service concerné ;
- aller à la rencontre des bénévoles de la Maison des usagers ;
- flasher le QR code sur les affiches qui sont à votre disposition dans les différents lieux d'accueil et salles d'attente ;
- contacter la personne en charge des relations avec les usagers en appelant le 05 31 15 50 44 ou prome.myriam@iuct-oncopole.fr ;
- adresser un courrier à : Direction de l'IUCT-Oncopole, 1 avenue Joliot-Curie, 31059 Toulouse Cedex 09 ;
- contacter les représentants des usagers.

LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Les représentants des usagers assurent la représentation des personnes malades et des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique dont la Commission Des Usagers. Ils veillent au respect de vos droits. Ils sont les porteurs de la parole des usagers et les représentent dans les différentes instances de l'OCR. Ils sont nommés pour 3 ans par le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS). Ils sont membres d'associations agréées par le Ministère de la Santé et de la Prévention. Ils peuvent être joints à l'adresse : relations.usagers@iuct-oncopole.fr

LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

(Décret d'application du 3 juin 2016, article R.1112-79 à R1112-94 du Code de la santé publique)

La Commission des usagers a pour mission de veiller à ce

que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. Elle est informée de l'ensemble des plaintes ou réclamations formulées par les usagers et des suites qui leurs sont données.

De plus, elle recommande à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer votre accueil et votre prise en charge ainsi que celle de votre famille.

La Commission des usagers veille à la qualité de la prise en charge, favorise la médiation.

La composition de la Commission des usagers est affichée dans les services de soin.

Les Membres de la CDU :

Présidente de la Commission : Mme Gail Taillefer

Vice-Présidente : Mme Claire Genéty

Médiateurs médicaux : Dr Nathalie Caunes-Hilary, Dr Anne Ducassou, Dr Mony Ung

Médiateurs des soins : Mme Anne Gauci

Représentants des usagers : Mme Isabelle Grimaldi (Association Ligue contre le cancer Tarn-et-Garonne), Mme Gail Taillefer (Association Cancer Support France - Gascony), Mme Chantal Dartus (Association des Stomisés du Sud-Ouest)

Représentant du Conseil d'Administration : en cours de nomination

Membres associés : Dr Nathalie Caunes-Hilary (Présidente de CME), Mme Myriam Promé (Chargée de l'expression et des relations avec les usagers), M. David Verger (Directeur Qualité et sécurité des soins)

LA MAISON DES USAGERS

La Maison des Usagers accueille patients et proches lors de permanences assurées par des bénévoles des associations intervenant à l'IUCT-Oncopole. Elle se situe au rez-de-chaussée près de l'accueil central (voir p 24).

LA RECHERCHE EPIDÉMIOLOGIQUE

Dans le cadre de la surveillance épidémiologique des maladies tumorales, si vous résidez dans le département du Tarn, des informations vous concernant peuvent être transmises par l'IUCT-Oncopole ou Onco-Occitanie à l'organisme chargé de cette surveillance.

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés », vous pourrez par demande écrite, directement ou par l'intermédiaire de tout médecin que vous aurez désigné, avoir accès au détail des informations transmises ou vous opposer à cette transmission.

La demande est à adresser à MBE 330 - 1 boulevard Carnot 81 000 ALBI ou Registre81@orange.fr

LA RECHERCHE BIOMÉDICALE

Lors d'une prise en charge à l'IUCT-Oncopole, il est possible que votre médecin vous propose de participer à une recherche biomédicale. Elle a pour but de développer les connaissances médicales afin qu'à terme, l'ensemble des patients porteurs de la même maladie que vous puissent en bénéficier.

Cette recherche peut concerner, suivant les cas :

- un nouveau traitement ou une association nouvelle de traitements déjà connus ;
- une nouvelle technique de traitement, par exemple nouvelles modalités de radiothérapie, de diagnostic, ou une nouvelle méthode de dosage sanguin ;
- un matériel innovant.

Ce type de recherche s'inscrit dans un contexte très réglementé, obéissant à la loi de santé publique du 9 août 2004 et ses décrets d'application. Si une telle étude vous est proposée, une notice d'information détaillée expliquant les modalités de la recherche vous sera remise après un entretien avec votre médecin. Vous êtes totalement libre d'accepter ou de refuser. Votre accord se traduira dans tous les cas par la signature d'un document appelé « consentement éclairé ». Un double vous sera remis. Sachez qu'à tout moment vous pouvez retirer votre consentement (même au cours de l'étude).

Lors de votre suivi médical, des prélèvements ont pu être effectués (prise de sang, biopsie pour le diagnostic...).

Si ces prélèvements ne sont pas utilisés dans leur totalité, ils peuvent être conservés à des fins de recherche.

Pour ce faire, le Centre de ressources biologiques (CRB) doit s'assurer de l'accord du donneur.

ENFANTS MINEURS ET MAJEURS PROTÉGÉS

L'hospitalisation des mineurs

(Charte de l'enfant hospitalisé)

Si vous êtes apte à exprimer votre volonté et à participer à la décision, votre consentement doit être systématiquement recherché.

Le médecin a la possibilité de vous dispenser des soins sans obtenir le consentement des titulaires de l'autorité parentale lorsque l'intervention s'impose pour sauvegarder votre santé.

Si vous vous opposez à la consultation du ou des titulaires de l'autorité parentale, le médecin peut mettre en œuvre le traitement ou l'intervention après avoir tout tenté pour vous faire changer d'avis. Dans ce cas, vous devez vous faire assister d'une personne majeure de votre choix.

Le droit d'accès à votre dossier médical est exercé par les titulaires de l'autorité parentale. Vous pouvez demander l'accès au dossier par l'intermédiaire d'un médecin.

L'hospitalisation des majeurs protégés

La personne protégée participe à la prise de décisions concernant sa santé. Elle donne son consentement libre et éclairé après avoir reçu les informations et préconisations requises et adaptées aux facultés de discernement des majeurs protégés. Lorsque son état ne le permet pas, le juge peut prévoir qu'elle bénéficie de l'assistance d'une personne chargée de sa protection, voire d'une représentation, si cette assistance ne suffit pas.

Dans ce cas, la personne chargée de la protection du majeur peut prendre les décisions concernant sa santé.

Le médecin a la possibilité de dispenser des soins sans obtenir l'accord de la personne chargée de la protection du majeur lorsque l'intervention s'impose pour



Depuis le 1^{er} janvier 2021, vous disposez d'une **Identité Nationale de Santé (INS) qui vous est unique et qui est utilisée par les professionnels de santé qui assurent votre prise en charge. Elle provient de la base nationale d'état civil, interrogé via un téléservice national.**

sauvegarder votre santé, en cas d'urgence ou si l'état de santé du majeur protégé rend nécessaire une intervention thérapeutique.

Si vous êtes majeur protégé, vous avez la possibilité de désigner la personne de confiance de votre choix, au regard de votre mesure de protection

HANDICAP ET CANCER

(Convention Handicap et cancer établie avec l'ASEI, Charte Romain Jacob, Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap)

Des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite sont aménagées aux abords des bâtiments et une signalétique braille est mise en place pour que les personnes non voyantes puissent se repérer dans le bâtiment.

« MON ESPACE SANTÉ » ET LA MESSAGERIE SÉCURISÉE CITOYENNE (MSS_C)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, chaque citoyen bénéficie du service « Mon Espace Santé ». Ce nouveau service public permet à chacun de stocker et partager ses documents et données de santé en toute sécurité afin d'être mieux soigné. C'est un espace sécurisé dont toutes les données sont hébergées en France. Le ministère chargé de la santé et la CNAM en sont les responsables (article L. 1111-8 et articles R. 1111-37 à R. 1111-39).

Les professionnels de santé IUCT-Oncopole :

- alimentent « Mon Espace Santé » avec les comptes rendus vous concernant et vous adressent les emails via votre adresse de MSS_C qui est adossée à votre espace personnel. Si vous avez demandé la clôture de « Mon Espace Santé », vous recevez les emails soit via un lien sécurisé nécessitant une authentification de votre part, soit par voie postale si vous n'avez communiqué ni adresse mail personnelle, ni numéro de téléphone mobile.

- consultent « Mon Espace Santé » selon les règles d'habilitations définies et disponibles sur internet : <https://www.dmp.fr/documents/d/dmp/matrice-habilitation>

Vous pouvez consulter la traçabilité de toutes les actions réalisées par les professionnels de santé sur « Mon Espace Santé ».

En savoir plus sur les fonctionnalités de « Mon espace Santé » : <https://esante.gouv.fr/mon-espace-sante>.

En savoir plus sur la protection des données : <https://www.monespacesante.fr/protection-donnees-personnelles>.

En savoir plus sur son fonctionnement et en cas de difficultés d'accès : contacter le 3422 (service gratuit + prix d'un appel).

L'IUCT-ONCOPOLE

L'IUCT-Oncopole est le centre régional qui associe l'Oncopole Claudius Regaud, centre de lutte contre le cancer, et plusieurs services d'oncologie du CHU de Toulouse.

Plus de 2 000 professionnels unissent leurs compétences et leur savoir-faire pour mener à bien les missions de soin, de recherche et d'enseignement en cancérologie.

Les équipes pluridisciplinaires de l'IUCT-Oncopole s'appuient sur les connaissances les plus récentes et sur les dernières technologies pour proposer aux patients une prise en charge globale basée sur la médecine personnalisée.

Les innovations diagnostiques et thérapeutiques sont rapidement intégrées aux parcours de soin. L'accueil des patients, ainsi que la qualité et la sécurité de leur prise en charge font l'objet d'une évaluation continue.

L'IUCT-Oncopole développe une activité de recherche clinique orientée vers les essais de phase précoce et engagée dans les collaborations internationales. En 2023, 16,5 % de la file active de patients a été incluse dans un programme de recherche clinique.

Adossé à l'IUCT-Oncopole, le Centre de de recherches en cancérologie de Toulouse (CRCT) comprend 20 équipes de recherche fondamentale et translationnelle.

Ensemble, ils forment un site labellisé *Comprehensive Cancer Center* par l'Organisation des instituts européens du cancer (OEIC). C'est la plus haute certification européenne dans ce domaine.

www.iuct-oncopole.fr



L'IUCT-Oncopole est situé au cœur du campus Santé du futur regroupant des acteurs privés et publics investis dans la lutte contre le cancer.

CHIFFRES-CLÉS

2 000
professionnels
dont 191 médecins

Plus de **11 000**
nouveaux patients
chaque année

Plus de **38 000**
patients en suivi chaque année

308
lits dont 103 places
en hospitalisation de jour

350
études cliniques
en cours chaque année

1 800
patients par an
inclus dans un essai clinique

8
plateformes
technologiques

ACCÉLÉRER LES INNOVATIONS



La recherche constitue notre ADN et irrigue l'ensemble de nos activités.

Nos équipes médico-scientifiques participent au développement de nouvelles molécules, au perfectionnement de techniques diagnostiques et thérapeutiques, à la découverte de biomarqueurs prédictifs, aux travaux d'investigation pour lever les mécanismes de résistance à certains traitements.

Votre soutien est un accélérateur.

Il permet de faciliter le démarrage de nouveaux projets de recherche, de contribuer à l'acquisition de matériel de pointe, ou encore d'améliorer la qualité de vie des patients.

Grâce à votre générosité, des projets se concrétisent plus vite au bénéfice des malades.



**VOUS POUVEZ
NOUS AIDER DE
PLUSIEURS FAÇONS.**

Par don en ligne sécurisé,
par prélèvement automatique,
par chèque.

Rendez-vous sur notre plateforme
don.oncopole.fr



Chaque donateur
reçoit un reçu fiscal.



Le service des dons et legs
se tient à votre disposition
pour tout renseignement.

Valérie Pujol
05 31 15 50 16
dons@iuct-oncopole.fr

**Nous remercions tous
nos donateurs pour leur
générosité, ainsi que nos
patients qui participent
aux essais cliniques
pour leur confiance.**

5 indicateurs de qualité et de sécurité des soins 2022

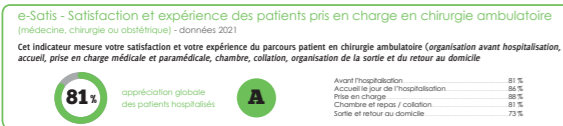
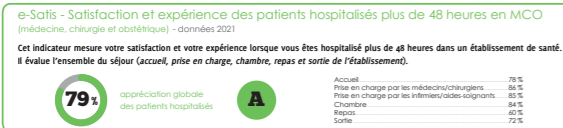
données 2021

Nous vous présentons ici les indicateurs transversaux de qualité et de sécurité des soins du CHU de Toulouse/ IUCT-Oncopole, secteur Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO) et ambulatoire. Issus d'une démarche d'amélioration de la qualité coordonnée par la Haute Autorité de Santé.

Lis concernent l'ensemble des établissements de santé français. Cette communication par voie d'affiche est mise à jour tous les ans et permet de montrer l'évolution des indicateurs.

SATISFACTION ET EXPERIENCE DES PATIENTS - E-SATIS

La mesure de la satisfaction et de l'expérience des patients est effectuée via des questionnaires remplis par les patients après leur séjour. Le questionnaire est adapté au type de séjour et concerne différentes étapes du parcours de soins.



PRISE EN CHARGE CLINIQUE

La prise en charge clinique désigne l'ensemble des soins apportés à un patient. Sa qualité est évaluée par des indicateurs mesurant par exemple une pratique professionnelle ou la survenue de complications.



COORDINATION DES PRISES EN CHARGE

La coordination des prises en charge désigne la coordination entre les différents acteurs tout au long de la prise en charge du patient. Sa qualité est essentielle pour assurer la continuité, la sécurité et l'efficacité des soins.



Source: Haute Autorité de Santé (HAS) 2022 - www.has-sante.fr - QualiCape

5 indicateurs de qualité et de sécurité des soins 2022

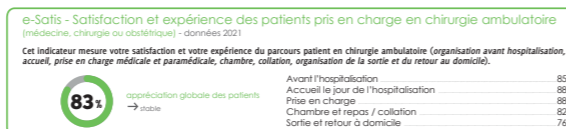
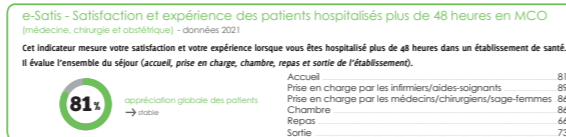
données 2021

Nous vous présentons ici les 5 indicateurs de qualité et de sécurité des soins dans la prise en charge des patients à l'Oncopole Claudius Regaud.

Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins (QSS) sont des outils qui mesurent l'état de santé d'un patient, une pratique professionnelle ou la survenue d'un événement afin d'évaluer de manière fiable la qualité des soins et la sécurité des patients. Ils sont recueillis chaque année.

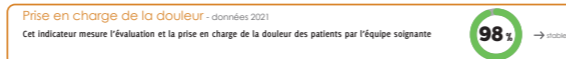
SATISFACTION ET EXPERIENCE DES PATIENTS - E-SATIS

La mesure de la satisfaction et de l'expérience des patients est effectuée via des questionnaires remplis par les patients après leur séjour. Le questionnaire est adapté au type de séjour et concerne différentes étapes du parcours de soins.



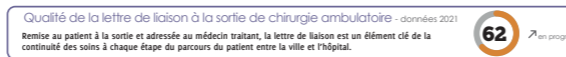
PRISE EN CHARGE CLINIQUE

La prise en charge clinique désigne l'ensemble des soins apportés à un patient. Sa qualité est évaluée par des indicateurs mesurant par exemple une pratique professionnelle ou la survenue de complications.



COORDINATION DES PRISES EN CHARGE

La coordination des prises en charge désigne la coordination entre les différents acteurs tout au long de la prise en charge du patient. Sa qualité est essentielle pour assurer la continuité, la sécurité et l'efficacité des soins.



Source: Haute Autorité de Santé (HAS) 2022 - www.has-sante.fr - QualiCape

2 indicateurs de la prévention des infections associées aux soins 2022

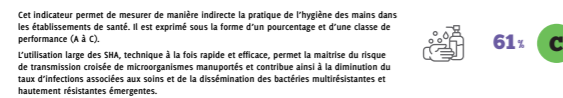
données 2021

La Haute Autorité de Santé développe et valide des indicateurs de qualité et sécurité des soins en lien avec les professionnels de santé, les patients et usagers. Ils sont mis à disposition des professionnels de santé pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins en établissements de santé.

Nous vous présentons ici 2 indicateurs centrés sur la lutte contre les infections associées aux soins. Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative d'un patient, et si elle n'était ni présente, ni en incubation au début de sa prise en charge.

CONSOMMATION DE SOLUTIONS HYDROALCOOLIQUES (SHA)

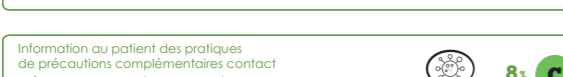
données 2021



BONNES PRATIQUES DE PRÉCAUTIONS COMPLÉMENTAIRES CONTACT

données 2021

Cet indicateur évalue la conformité traçable de la mise en œuvre des précautions complémentaires contact chez les patients porteurs ou infectés par une bactérie multirésistante ou hautement résistante, par un *Clostridium difficile* ou par la gale.



Source: Haute Autorité de Santé (HAS) 2022 - www.has-sante.fr - QualiCape

2 indicateurs de la prévention des infections associées aux soins 2022

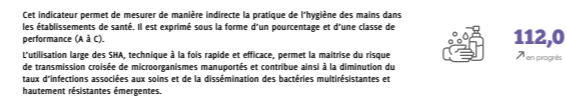
données 2021

La Haute Autorité de Santé développe et valide des indicateurs de qualité et sécurité des soins en lien avec les professionnels de santé, les patients et usagers. Ils sont mis à disposition des professionnels de santé pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins en établissements de santé.

Nous vous présentons ici 2 indicateurs centrés sur la lutte contre les infections associées aux soins. Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative d'un patient, et si elle n'était ni présente, ni en incubation au début de sa prise en charge.

CONSOMMATION DE SOLUTIONS HYDROALCOOLIQUES (SHA)

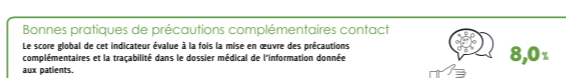
données 2021



BONNES PRATIQUES DE PRÉCAUTIONS COMPLÉMENTAIRES CONTACT

données 2021

Cet indicateur évalue la conformité traçable de la mise en œuvre des précautions complémentaires contact chez les patients porteurs ou infectés par une bactérie multirésistante ou hautement résistante, par un *Clostridium difficile* ou par la gale.



Source: Haute Autorité de Santé (HAS) 2022 - www.has-sante.fr - QualiCape

URGENCES

EN CAS DE PROBLÈME MÉDICAL

Vous appelez votre médecin traitant en priorité ou le service

ONCOPHONE
05 31 15 60 60

ou

ONCOPHONE SEIN-GYNÉCO
05 31 15 60 61

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00,

pour être mis en relation avec un soignant.

Vous pourrez glisser dans le volet ci-contre les différents documents qui vous seront remis :

- la désignation de votre personne de confiance
- vos directives anticipées
- votre consentement au soin...

EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES,

week-ends et jours fériés, appelez le standard de l'IUCT-Oncopole qui vous mettra en relation avec le médecin de garde qui décidera ou non d'une hospitalisation.

Le standard vous répondra 24 heures sur 24 au 05 31 15 50 50

Avant de partir, vérifiez votre itinéraire sur www.tisseo.fr



Pour télécharger la version numérique de cette brochure



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DU CANCER DE TOULOUSE
Oncopole

IUCT-Oncopole

1, avenue Irène Joliot-Curie - 31 059 Toulouse cedex 9
Standard : 05 31 15 50 50 - www.iuct-oncopole.fr